

Procès-verbal de la réunion du CM du 25 janvier 2024

Séance du Conseil Municipal du 25 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 janvier à 20 heures, les membres du Conseil municipal de la commune de RENAC, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Patrick Baudy, Maire de Renac. La séance a été publique.

Date de convocation : le 18 janvier 2024

Présents : M. Patrick **Baudy** - Mme Soizic **Strouble** - Mme Anne **Patault** - M. André **Chevalier** - M. Damien **Guillas** - M. Philippe **Dardy** - Mme Clarisse **Frangeul**- Mme Sylvie **Morisseau** – Mme Cécile **Trotel** – M. Joël **Robert** M. Yves **Sorin**- M. Kenny **Mesnil**

Secrétaire de séance : Sylvie Morisseau

Monsieur Kenny Mesnil a dû quitter la séance pour raisons personnelles à 21h10

Membres en exercice : 12 - Présents : 12 - Pouvoirs : 0 - Votants : 12

A compter de 21h10 :

Membres en exercice : 12 - Présents : 11 - Pouvoirs : 0 - Votants : 11

Intervention du collectif LORA

Monsieur le Maire donne la parole à 5 représentants du collectif LORA (Les Ondes Renacoises d'Abbas) concernant leur opposition à l'implantation d'une antenne téléphonique au lieu-dit la Chevesse d' Abbas. Le collectif fait part de ses arguments contre ce projet et propose diverses alternatives au projet de Bouyges Telecom mandaté par l'État.

Monsieur le Maire informe le collectif que le Conseil municipal entend les revendications du collectif LORA, mais que si après étude, aucune autre solution respectant les impératifs de couverture des zones blanches pour l'implantation de cette antenne n'est trouvée, il privilégie le bien commun et maintient le projet au lieu-dit la Chevesse d'Abbas.

Le collectif quitte la salle à 20h45

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h50

1. Devis poteaux incendie

Dans le cadre de la Défense Incendie, le Conseil municipal valide à l'unanimité le devis de la SAUR pour la mise en place des poteaux suivants :

Les Grandes Grées	5 278 € HT	6 333.60 € TTC
Rue du Valet	5 285 € HT	6 342.00 € TTC
Rue du Colonel du Halgouët	4 592.50 € HT	5 511.00 € TTC
La Colunais (renouvellement)	2 435 € HT	2 922.00 € TTC
Rue de la Vigne (renouvellement)	2 435 € HT	2 922.00 € TTC
Total	20 025.50 € HT	24 030.60 € TTC

2. Devis création d'un cheminement piétonnier sécurisé

Dans le cadre des équipements de sécurité, la commission voirie propose la création d'un cheminement piétonnier sécurisé permettant de relier le Pôle enfance au complexe sportif.

Après étude du projet, la commission voirie propose de retenir l'entreprise Eurovia pour un montant de 54 155 € HT, soit 64 986 € TTC. Le Conseil municipal entérine à l'unanimité la décision de la commission voirie et valide le devis de l'entreprise Eurovia.

3. Devis études pour l'extension du cimetière

Par délibération D2023-048 le Conseil municipal a décidé de l'extension du cimetière

Par délibération D2023-092 le Conseil municipal a validé l'acquisition des parcelles nécessaires à l'extension du cimetière.

Après l'étude hydrogéologique réalisée en 2023, il convient de réaliser une étude permettant d'optimiser l'espace pour l'aménagement du site funéraire.

Le Conseil municipal Retient la proposition de la Société QUARTA pour un montant de 8 330 € HT, soit 9 996 € TTC

4. Répartition des recettes des amendes de police

Le Conseil municipal sollicite à l'unanimité une subvention au titre de la répartition des recettes des amendes de police du programme 2024 pour la Création d'un cheminement piétonnier protégé dans une démarche de sécurité routière :

-Aménagements piétonniers protégés le long des voies de circulation Entreprise Eurovia pour un montant de 54 155 € HT

-Aménagements de sécurité sur voirie Entreprise Bretagne Résine pour un montant de 2 248.50 € HT (décision du Maire 2024-01)

5. DETR : demande de subvention dans le cadre de la DECI pour la mise en place de 3 nouveaux poteaux incendie et remplacement de 2 poteaux défectueux

le Conseil municipal a validé la mise en place de 5 poteaux incendie.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité la demande de subvention DETR avec le plan de financement établi comme suit :

Dépenses	HT	Recettes	HT
Mise en place de 3 nouveaux poteaux incendie et remplacement de 2 défectueux- Devis SAUR	20 025.50 €	DETR 40 %	8 010.20 €
		Fonds propres 60%	12 015.30 €
TOTAL	20 025.50 €	TOTAL	20 025.50 €

6. DETR : demande de subvention pour la création d'un cheminement piétonnier

Le Conseil municipal décide à l'unanimité la demande de subvention DETR pour la création d'un cheminement piétonnier sécurisé permettant de relier le Pôle enfance au complexe sportif avec le plan de financement établi comme suit :

Dépenses	HT	Recettes	HT
Création du cheminement piétonnier- Entreprise EUROVIA	54 155 €	DETR 40 %	22 561.40 €
Marquage au sol Entreprise Bretagne Résine	2 248.50 €		Fonds propres 60%
TOTAL	56 403.50 €	TOTAL	56 403.50 €

7. Renouveau de l'adhésion à l'agence d'attractivité

Le Conseil municipal renouvelle à l'unanimité l'adhésion à l'agence d'attractivité en charge notamment de la gestion du SIG et autres services pour un montant de 778 €

8 : Créations et suppressions de grade – Avancement de grades 2024

Il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Le Conseil municipal valide à l'unanimité les créations/suppressions de grades ci-dessous :

☞ Vu le tableau 2024 du Centre de Gestion de la Fonction Publique d'Ille-et-Vilaine fixant la liste des agents promouvables à l'avancement de grade :

➤ **La création :**

- D'un grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe au service technique - voirie

➤ **La suppression**

- Du grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe au service technique - voirie

➤ **La création :**

- D'un grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe au service technique – restauration scolaire et entretien des bâtiments

➤ **La suppression**

D'un grade d'adjoint technique au service technique – restauration scolaire et entretien des

☞ Vu le recrutement au 05 février 2024 d'un responsable médiathèque au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe suite à la mutation bâtiments

d'un agent vers une autre collectivité de l'agent en place

➤ **La création :**

- D'un grade d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe au service culturel médiathèque

➤ **La suppression**

- D'un grade d'assistant de conservation au service culturel médiathèque

010 : Ressources Humaines : Révision de la grille du Complément Indemnitaire Annuel

L'attribution du CIA (Complément Indemnitaire Annuel) à titre individuel est facultative. Son montant est compris entre 0 et 100% du montant maximal fixé par groupe de fonctions dans la limite des montants maxima prévus pour les agents de l'Etat.

Les critères à prendre en compte sont l'engagement professionnel et la manière de servir, évalués au cours de l'entretien professionnel de chaque agent.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité la révision du montant maximal du CIA à 300 €

Les montants individuels sont déterminés par M. Le Maire par arrêté individuel dans le respect de l'enveloppe attribuée d'un montant de 2 000 €

11 : Tableau des effectifs au 1^{er} février 2024

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser le tableau des effectifs suite :

- Au départ d'un agent au service technique restauration scolaire et entretien des bâtiments ;
- A la stagiairisation d'un agent au service technique service restauration scolaire et entretien des bâtiments ;
- A la mutation d'un agent du service culturel dans une autre collectivité ;
- A la stagiairisation d'un agent au service culturel ;
- Au changement de grade de deux agents du service technique au 1^{er} février 2024 ;

Tableau des effectifs au 1 ^{er} février 2024					
Grade	Catégorie	Temps de travail	Prévu	Pourvu	Statuts
Service administratif					
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	B	Temps complet	1	1	Titulaire
Adjoint administratif Principal de 1 ^{ère} classe	C	Temps complet	1	1	Titulaire
Service Technique : voirie - espaces verts – Bâtiments communaux					
Adjoint technique Principal de 1 ^{ère} classe	C	Temps complet	1	1	Titulaire
Adjoint technique Principal de 1 ^{ère} classe	C	Temps complet	1	1	Titulaire
Service technique : restauration scolaire – Garderie scolaire - Entretien des bâtiments					
Adjoint technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	81.26 %	1	1	Titulaire
Adjoint technique territorial	C	28.11 %	1	1	Stagiaire
Adjoint technique territorial	C	33.91%	1	1	Contractuel
Service culturel					
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe	B	80%	1	1	Stagiaire

12 : Participation au fonctionnement des écoles publiques

Le Conseil municipal valide à l'unanimité les participations financières suivantes :

↳ Guéméné Penfao 2022/2023 : 1 élève domicilié à Renac a fréquenté l'école publique en 2022/2023 en école élémentaire X 614 €, soit participation financière de 614 €

↳ Pipriac 2022/2023 : 2 enfants domiciliés à Renac ont fréquenté l'école publique en 2022/2023

1 élève en école élémentaire X 349.64 €

1 élève en école maternelle X 1 573.15 €

soit une participation financière demandée à la commune de **1 922.79 €**.

014 : Admission en non-valeur : délégation au Maire

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la délégation au Maire d'admettre en non-valeur les titres de recettes présentées par le Comptable public dès lors que chacun de ces titres représente une créance irrécouvrable d'un montant inférieur au seuil de 100 € et dit que le Maire rendra compte à l'assemblée délibérante de l'exercice de cette délégation une fois par an au moyen d'un état listant les créances admises en non-valeur assorties du motif d'admission.

↳

15: Don de Monsieur HOUSSIN Bernard à la commune de la parcelle A 21

Le Conseil municipal à l'unanimité *accepte* le don de la parcelle A n° 21 de 4 990 m² sise la Lande de la Gréhandais à Renac, proposée à la commune par Monsieur Bernard Houssin et dit que les frais notariés sont à la charge de la commune.

Questions et informations diverses

• Monsieur le Maire fait part des informations suivantes :

↳ RH – Recrutements effectifs au 1^{er} février 2024 :

- Services Techniques Restauration scolaire et entretien des bâtiments suite au départ d'un agent pour 12.5h hebdomadaires annualisées 9.84 h/35ème
- Médiathèque suite à la mutation de l'agent pour 28h hebdomadaires

↳ Demande par un particulier de l'acquisition de la parcelle communale E 580 d'une superficie de 205 m² au lieu-dit La Fontaine du Poncet se trouvant englobée dans sa propriété.

↳ Rappel cérémonie des vœux du 26 janvier

↳ ZAER : Information sur la méthode concernant la concertation de la commune sur les ZAER (Zones d'Accélération des Energies Renouvelables)

⇒ Information sur la gazette, intramuros, panneau lumineux, vœux, presse

⇒ Consultation de la population du 09 février au 02 mars. Les administrés sont invités à indiquer sur la carte de Renac des zones potentiellement susceptibles d'accueillir des éoliennes et/ou panneaux photovoltaïques.

- Dossier papier en mairie les mardis et vendredis de 9h à 12 h et samedis de 9h30 à 12h
- Site internet - Onglet vie municipale – ZAER

Ensuite mise en commun – Délibération en CM de mars

• Madame Anne Patault, Adjointe :

↳ Informe que les travaux de la Maison Madeleine doivent commencer en février. Il convient de prévoir un deuxième samedi pour le vidage du bâtiment et d'élaborer le plan de fonctionnement des lieux.

• Monsieur Damien Guillas, Adjoint :

↳ Informe avoir été contacté par l'Association les p'tits scarabées, future école Montessori, qui a pour projet de proposer des ateliers les mercredis et est en recherche d'un local sur la commune. Réflexion à mener.

Le Maire

Patrick Baudy



